



Ville de  
**Rixheim**  
(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7  
68171 RIXHEIM CEDEX  
Tél. : 03 89 64 59 59  
Fax : 03 89 44 47 07

## COMPTE-RENDU

# Conseil de quartier Entremont

*L'AGORA – Ven. 25 novembre 2016*

### Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- Mme Rachel BAECHTEL, Adjointe au Maire ;
- Mme Maryse LOUIS, Adjointe au Maire ;
- M. Patrice NYREK, Conseiller municipal délégué.

### Assistaient en outre à la séance :

- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

### Nombre de participants :

Environ 20 personnes présentes.

### Ordre du jour :

1. Maintien des taux communaux des impôts ;
2. Point travaux - Chantier de l'école maternelle d'Entremont ;
3. Questions/réponses.

### Début de la séance : 20h

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne ensuite lecture de l'ordre du jour avant de passer à sa liquidation.

### 1. Maintien des taux communaux des impôts

Chaque année, les Rixheimois prennent connaissance du montant se trouvant au bas de leur feuille d'impôt, c'est-à-dire de ce qu'ils versent au fisc. M. le Maire revient sur la feuille d'impôts pour démontrer que le respect de l'engagement selon lequel le taux des impôts locaux n'est pas augmenté mais maintenu à 15,2 % et ce depuis 2007. Depuis 9 années, le taux a augmenté de 0 %.

Malgré tout, le montant de l'impôt résultant de la multiplication d'une base par un taux, l'augmentation des bases aboutit à une hausse de la somme dont s'acquittent les

contribuables. En l'occurrence, il s'agit de la valeur locative brute qui est revalorisée par l'Etat chaque année du montant de l'inflation qui est d'environ 1 %.

Qui plus est, pour certaines habitations qui ont fait l'objet de travaux d'amélioration, cela peut aboutir à une augmentation du coût.

La seconde raison de l'augmentation globale résulte du choix d'autres collectivités, notamment m2A et le département. Au final, la taxe à payer est donc d'un montant plus élevé.

M2A étant une agglomération fondée sur les services à la population (piscines, transport scolaire, crèches, périscolaires, zoo, musées...), les coûts de fonctionnement sont nettement plus importants. En outre, l'Etat baisse ses dotations : -1 M€ pour Rixheim, - 20 M€ pour m2A.

Malgré tout, le taux communal est maintenu.

## ***2. Point travaux - Chantier de l'école maternelle Entremont***

---

Depuis le mois de juin, le chantier de l'école maternelle n'a pas beaucoup avancé car une entreprise n'a pas pu poursuivre son marché. Le chef d'entreprise est décédé subitement à l'âge de 50 ans et ni son épouse ni ses employés n'ont pu reprendre l'activité, tant et si bien que l'entreprise a dû être liquidée.

Certains travaux devant intervenir après l'action de cette entreprise n'ont pas pu être réalisés. Il aura fallu trouver une nouvelle entreprise, cela a pris trois mois et le coût est supérieur de 40 K€. Le chantier va donc reprendre, il devait se terminer pendant les vacances d'hiver. Il s'étendra au moins jusqu'aux vacances de Pâques et dans la pire des hypothèses jusqu'à l'été.

S'ensuit une troisième mauvaise nouvelle : l'école est déplacée dans des bâtiments modulaires loués, dont la période de location est prorogée et cela coûtera également davantage à la collectivité. Hormis cette difficulté, le chantier progressait correctement.

L'école ne pouvant être relocalisée qu'au moment des congés scolaires, M. le Maire aimerait pouvoir le faire lors des vacances de Pâques.

Une fois ce chantier achevé, les travaux de l'école élémentaire pourront débuter. Cela pourrait entraîner des modifications dans l'organisation de la fête de quartier Entremont qui ne sera pas annulée mais adaptée.

M. le Maire conclut sur le fait qu'une fois la rénovation de l'école élémentaire d'Entremont terminée, Entremont sera le premier et le seul quartier de tout Rixheim à voir l'ensemble de ses infrastructures remises à neuf. M. le Maire rappelle l'intégralité des chantiers dont le quartier a bénéficié :

- Les abris pour les jeunes ;
- La cantine ;

- L'AGORA ;
- L'école maternelle ;
- L'école élémentaire ;
- La chapelle Saint-Benoît ;
- La rue Schweitzer ;
- Les arrêts de bus ;
- Le bassin d'agrément ;
- La piste cyclable.

Même si tout n'est pas parfait, M. le Maire souhaite rappeler le travail qui a été accompli afin de tirer Entremont vers le haut et éviter que le quartier ne s'enfonce dans une spirale de dégradation. Il y aura également à partir de 2019 une nouvelle centrale chaleur et Entremont sera le seul quartier dont tous les bâtiments seront éligibles au chauffage urbain.

Le terrain prévu pour implanter la centrale a été déterminé, il est propriété de Réseaux ferrés de France-RFF qui a donné son accord pour la vente du terrain. Il sera acheté par m2A et une délégation de service public sera décidée pour exploiter ce réseau de chaleur.

### ***Questions-Réponses***

---

Un riverain demande des nouvelles du raccordement à la fibre. Le quartier étant éligible, les associations syndicales prendront contact avec Orange directement.

Des questions sont posées ensuite sur les modalités pratiques de mise en œuvre du réseau de chaleur. Des travaux de génie civil seront réalisés et le maximum sera fait pour emprunter les espaces verts et éviter de détruire la voirie publique.

Les chaudières présentes dans les immeubles pourront être conservées comme moyen de chauffage de secours.

Une personne demande quand aura lieu le fraisage de la bouche d'égout de l'avenue d'Entremont. M. le Maire rappelle que cela aura lieu le 12 décembre.

Un riverain demande s'il y a d'autres clients pour le chauffage urbain. M. le Maire explique que le prestataire reviendra vers les potentiels signataires une fois qu'il aura été déterminé afin de s'assurer de la viabilité économique du projet. Il semblerait que Sainte-Ursule soit intéressé également.

Concernant le cabinet médical, M. le Maire a récemment rencontré les parties prenantes à ce projet. Il semblerait que la succession du Dr VIRICEL soit plutôt bien amorcée et qu'il est question d'agrandir le cabinet. Il semblerait que des infirmières pourraient également s'installer dans ce même bâtiment. De plus, un kinésithérapeute devrait aussi s'installer bientôt.

Une personne félicite M. le Maire pour le panneau implanté sous l'abri des jeunes dont le message est le suivant « *cet endroit est fait pour vous, il est le vôtre et il ne sera pas nettoyé si vous y laissez vos déchets en-dehors de la poubelle prévue à cet effet* ».

Un riverain demande ce qu'il adviendra de l'aérodrome Rixheim-Habsheim. M. le Maire rappelle l'historique de ce lieu et le projet de transformation qui sera mis en œuvre prochainement. L'idée est de développer les industries de bord de piste en lien avec l'aviation ou éventuellement les drones. Les terrains étant propriétés d'une collectivité publique, ils pourront être vendus aux futures entreprises ce qui permettra d'inverser la logique de l'aérodrome et de le faire passer de centre de coûts à centre de profits.

La question de l'aire permanente de grands passages est ensuite également abordée et M. le Maire en rappelle la genèse.

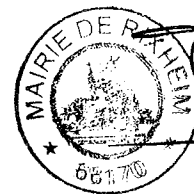
Une participante demande si un magasin Leclerc verra le jour sur le terrain où se trouvait le garage Thierry. M. le Maire répond par l'affirmative et précise que l'enseigne a obtenu l'accord de la commission départementale d'aménagement commercial.

Une riveraine demande si les problèmes du parking souterrain ont été réglés. M. le Maire répond par l'affirmative. M. Patrice NYREK donne ensuite des explications spécifiques sur le parking en question. Il est demandé si des particuliers peuvent y louer des places. M. le Maire répond par la négative et rappelle que le but premier est de libérer de l'espace sur le parking aérien pour les usagers du périscolaire, de l'AGORA et les clients des commerces.

**Fin de la séance à 21H30**

Fait à Rixheim,  
le 12 décembre 2016

Le Maire,



*Olivier Becht*  
Olivier BECHT